

LYON

LA PRODUCTION DE LA VILLE

Sous la direction
de Paul Boino

Parenthèses

LA COLLECTION

La Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (programme Popsu) se déploie sur sept grandes agglomérations françaises : Nantes, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Toulouse, Marseille. Dans chacune de ces villes, une plate-forme locale rassemble à la fois des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, et des équipes de recherche locales issues de différents départements universitaires, d'instituts d'urbanisme et d'écoles d'architecture. Le programme est coordonné au niveau national par le Puca au sein du Groupement d'intérêt public l'Europe des projets architecturaux et urbains (Gip Epau).

Le programme Popsu a reposé sur deux grands objectifs complémentaires. Un premier a consisté à coordonner localement, dans chacune de ces grandes villes, des équipes de recherche pour interroger la « ville en train de se faire », afin d'analyser les différents aspects que recouvre la transformation urbaine au début du XXI^e siècle.

Un second objectif visait à développer, dans chaque ville, les rapports entre chercheurs et acteurs urbains sur trois questions complémentaires : sur quels enjeux les acteurs urbains souhaitent-ils réfléchir ? Comment travailler avec les acteurs en s'appuyant sur les nombreuses informations et la multitude des connaissances dont ils sont détenteurs ? Comment valoriser la production pour la recherche et pour l'action ? L'idée, avec ce second objectif, était d'amorcer avec les chercheurs et les acteurs une réflexion sur ce que pourrait, et devrait, être la recherche/développement au sein des « villes en train de se faire ».

Un travail comparatif a été conduit autour de cinq enjeux majeurs auxquels sont confrontées les grandes villes françaises : le développement économique, le développement durable, les problèmes liés au logement, la maîtrise des formes urbaines et, enfin, les questions de gouvernance et les changements institutionnels qui lui sont attachés. Tout en introduisant la collection « la ville en train de se faire », l'ouvrage *Projets et stratégies urbaines, regards comparatifs*¹ rend compte de ces recherches.

Les observations conduites sur chaque ville ont cherché, d'une part, à comprendre comment se pensent et se concrétisent les projets qui donnent corps à la mutation urbaine et, d'autre part, à repérer l'émergence d'une multitude de stratégies urbaines à différentes échelles territoriales. Ces recherches donneront lieu à un ouvrage spécifique pour chaque ville dans la collection « la ville en train de se faire ». Le présent ouvrage présente ainsi les recherches menées sur l'agglomération lyonnaise.

¹ BOURDIN, A., PROST, R. (dir.),
*Projets et stratégies urbaines,
regards comparatifs*, Marseille,
Parenthèses, 2009.

LYON

LA PRODUCTION DE LA VILLE

Aux pays des merveilles, lorsqu'Alice
demanda au chat où était l'issue, le chat
lui répondit :
« cela dépend pour une bonne part de
l'endroit où tu veux aller ».



Lyon, plan de situation.

La communauté urbaine de Lyon.

Source : © IGN, Paris 2007 / Grand Lyon.



— Limite du territoire

PAUL BOINO

INTRODUCTION

PRODUIRE LA VILLE : UN PROBLÈME PUBLIC, UNE PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Au cours des dernières décennies, les villes en tant que systèmes socio-spatiaux formels, sociaux et économiques se sont profondément transformées. Étalement urbain, segmentation fonctionnelle, ségrégation sociale, internationalisation, déprise industrielle, croissance des déplacements motorisés et pollutions de toutes sortes posent à une échelle élargie, des problèmes tout à la fois sociaux, économiques et environnementaux, auxquels les institutions publiques peinent à répondre. Leur fragmentation, la dispersion des ressources dont elles ont besoin pour agir, tout autant que la complexité des dynamiques qui travaillent les territoires, rendent difficile le déploiement de politiques en mesure de répondre efficacement à ces nouvelles réalités territoriales. Comment limiter la périurbanisation quand chaque commune n'en fait qu'à sa tête ? Comment promouvoir un développement partagé quand chacun se bat pour attirer des entreprises, qui fournissent une part notable des ressources fiscales ? Comment allouer les ressources en fonction non pas de ceux qui les détiennent mais de ceux qui en ont besoin ? Comment faire collaborer les institutions publiques et privées (car elles sont nombreuses à intervenir en ces domaines), qui produisent les infrastructures, les équipements, les services et les aménagements dont une ville a nécessairement besoin, mais qui ont des intérêts et des points de vue sinon systématiquement contraires du moins substantiellement différents ?

C'est à ces questions que cet ouvrage va tenter d'apporter des éléments de réponse, en s'appuyant sur les travaux conduits de 2005 à 2008 dans le cadre de la plateforme lyonnaise d'observation des projets et stratégies urbaines. Soutenu par le Grand Lyon et le GIP EPAU, ce dispositif a associé des chercheurs de l'École nationale des travaux publics de l'État, de l'Institut national des sciences appliquées et de l'université Louis-Lumière Lyon 2. Structurées en quatre axes (l'économie de l'aménagement ; la participation citoyenne ; les grands projets comme technique

d'action ; l'articulation entre stratégies urbaines et opérations), les investigations ont porté sur les modes d'organisation des collectivités locales (communautés, syndicats mixtes de Scot, etc.), les objectifs qu'elles affichent ainsi que les actions qu'elles conduisent. Dix-sept opérations d'équipement, d'infrastructure, d'aménagement visant à étendre, développer, renouveler ou encore structurer la ville ont été plus particulièrement étudiées : Carré de Soie (Villeurbanne-Vaulx-en-Velin), parc de Gerland (Lyon 7^e), Les Grolières (Vaulx-en-Velin), GPV de La Duchère (Lyon 9^e), Cité internationale (Lyon 6^e), Pôle hospitalier est (Bron), Mermoz Nord (Lyon 8^e), Norenchal (Fontaines-sur-Saône), l'Antiquaille (Lyon 5^e), Zac Berthelot (Lyon 8^e) et du Bon-Lait (Lyon 7^e), place Lazare-Goujon (Villeurbanne), les Berges du Rhône (Lyon), La montée de la Grande Côte (Lyon 1^{er}), le centre ville de Vaulx-en-Velin, Confluence (Lyon 2^e) et le tramway Léa.

Un problème social et politique

Au-delà de l'intérêt que représente chacune de ces opérations, ces études de cas n'ont cherché à établir ni un catalogue plus ou moins représentatif des projets lyonnais, ni une présentation générale de l'urbanisme à Lyon. Il ne s'est pas agi non plus d'évaluer la performance de tel ou tel dispositif réglementaire conçu pour organiser et améliorer la gestion urbaine (loi Chevènement, loi Gaysot, etc.), ni d'inférer les systèmes de représentation de ceux qui ont en charge la destinée de ce territoire, ou encore de souligner les inévitables écarts entre les objectifs et les réalisations. S'écartant de ces approches idiographiques, normatives ou cognitives, notre perspective a été praxéologique. Par-delà les cas d'espèce, l'analyse des conditions concrètes de production de la ville avec ses acteurs, ses logiques, ses temporalités, ses ressources et ses contraintes nous a servi à alimenter notre réflexion quant aux modes de coordination des acteurs, d'allocation des ressources et d'ajustement aux situations en évitant, tant que faire se peut, certains écueils somme toute classiques.

Celui en premier lieu de la monographie, qui opère un inventaire des spécificités d'une opération d'aménagement ou d'une procédure de planification, en souligne les particularités et la complexité, mais qui ne permet au final ni comparaison, ni généralisation, ni de saisir parmi le chaos des facteurs et des acteurs en présence, les éléments qui ordonnent les actions et composent, peut-être, une grammaire de l'urbanisme. Celui également de la normativité que

peuvent générer les évaluations *ex post* de tel ou tel dispositif réglementaire et qui amène facilement à ignorer, minorer ou encore disqualifier les conduites qui échappent ou dérogent à ce qui avait été prévu. Celui aussi de la présomption stratégique irréaliste vers laquelle nous entraînent tout aussi facilement les entrées par les intentions formelles ou cachées des acteurs et leurs référentiels d'action. Celui enfin, de l'opposition entre acteurs et systèmes : approches hyper individualistes qui placent l'individu au centre de l'analyse et peuvent parfois ne plus considérer l'action collective que comme une somme d'actions individuelles ; et, à l'inverse, approches sursocialisées, qui confondent acteurs, organisations et systèmes d'action car elles ne voient dans les individus que des porteurs de structures sociales qui expliquent non seulement leurs positions mais aussi leurs actions individuelles et collectives ou pire, car elles réifient les rapports sociaux qui sous-tendent la production de la ville.

Cette entrée par la matérialité de la production de la ville nous a d'emblée confronté à sa complexité. L'urbanisme, entendu comme l'ensemble des techniques mises en œuvre pour organiser les villes afin d'en optimiser le fonctionnement et de l'adapter aux besoins de ses habitants¹, ne procède pas de l'action d'un seul acteur, mais d'une multiplicité d'organisations de nature et de perspectives différentes. À quelque échelle que l'on se situe, le morcellement communal, la pluralité des échelons administratifs, la prégnance également des acteurs privés induisent la collaboration de différentes organisations pour mener à bien opérations ponctuelles et politiques d'ensemble. Impliquant institutions publiques mais aussi privées, cette pluralité organisationnelle se double d'une pluralité de dispositifs de coopération. L'urbanisme ne se structure pas en un seul système d'acteurs mais en une multiplicité de scènes ayant des fonctions sensiblement distinctes et regroupant une combinaison d'acteurs et d'organisations relativement spécifique. Les acteurs de la planification ne sont pas ceux qui portent les opérations d'aménagement, et d'une opération d'aménagement à l'autre comme d'une procédure de planification à l'autre (Scot, PLU, PLH, PDU etc.), ils peuvent également substantiellement varier. Ces scènes ne diffèrent pas seulement en fait, quant à leur composition et leur finalité, mais aussi en vertu des procédures qu'elles mettent en œuvre (élaboration d'un Scot, montage d'une zone d'aménagement concerté, etc.), de leur temporalité et des contraintes qui influent sur leur activité (viabilité économique des aménagements, conformité réglementaire des procédures, visibilité médiatique des choix politiques, etc.).



Statue à l'entrée du stade de Gerland, 7^e arr.

Source : Grand Lyon.

Elles forment en cela autant de systèmes d'action qui concourent tous à la production de la ville, mais sont néanmoins irréductiblement différents, d'autant plus qu'ils ne sont pas réellement hiérarchisables. Quelle qu'en soit l'ambition, la planification ne prévoit pas et ne contrôle pas totalement les opérations d'aménagement. Les objectifs stratégiques ne se sont pas nécessairement élaborés tous les dix ans, lors du seul renouvellement des plans d'aménagement et de développement durable.

D'une complexité à l'autre

Hétérogénéité des acteurs, multiplicité des systèmes d'action, contraintes propres, procédures singulières, temporalités spécifiques, ces traits caractéristiques de la production de la ville en font une activité particulièrement complexe, ce dont ont parfaitement conscience et pour cause, les acteurs et organisations qui ont la responsabilité politique de ces territoires. Ils en font également une problématique scientifique à part entière.

De prime abord, on pourrait certes considérer qu'il s'agit là d'un problème non seulement ancien, mais aussi quelque peu éculé. Abondamment traitée en économie, en psychologie, en science politique ou encore en sociologie à travers de nombreux cas d'espèce pris dans le monde de l'entreprise, de l'administration ou encore l'examen de la mise en œuvre de telle ou telle politique, la question posée semble être celle de la capacité d'un acteur à adopter une conduite lui permettant d'atteindre ou de se rapprocher des objectifs qui sont les siens et, en l'occurrence, de l'aptitude des institutions publiques qui ont la responsabilité politique des territoires, d'en maîtriser les évolutions. L'examen plus attentif des différentes dimensions du problème montre toutefois qu'il ne peut être rabattu sur cette simple question de la rationalité instrumentale d'un acteur individuel² ou même d'un acteur collectif « ville », qui émergerait grâce à « un système de décision collective, des intérêts communs et perçus comme tels, des mécanismes d'intégration, une représentation interne et de l'extérieur de l'acteur collectif et une capacité d'innovation³ ».

La complexité de la production de la ville ne fait pas en effet que compliquer le problème. Elle en change la

¹ MERLIN, P., CHOAY, F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 2000.

² SIMON, H., *Models of bounded rationality : Empirically grounded economic reason* (vol. 3), Cambridge, The MIT Press, 1997.

³ LE GALÈS, P., *Le retour des villes européennes, sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po, 2003, p. 39.

nature. Car elle n'implique pas que des acteurs agissant pour leur compte mais aussi pour le compte d'autrui (les citoyens), car elle ne relève pas que d'un seul acteur mais d'une pluralité d'organisations, car elle ne procède pas que de la mise en œuvre d'une politique mais de plusieurs (loi Chevènement, SRU, etc.), la question classique de la capacité des acteurs individuels ou collectifs à maîtriser leur action devient celle de l'aptitude des multiples organisations publiques qui ont la responsabilité politique des territoires, à se coordonner entre elles, ainsi qu'avec des organisations de nature différente et qui n'ont donc pas les mêmes responsabilités ni les mêmes objectifs (les entreprises privées, les associations, etc.), ceci afin de développer des actions collectives permettant de répondre aux enjeux qui se posent à ces mêmes territoires et alors que ces enjeux territoriaux ne sont pas nécessairement assimilables à ceux qui se posent à eux en tant qu'acteurs politiques.

L'une des deux dimensions du problème est en effet, que les problèmes sociaux, économiques ou environnementaux qui se posent dans un territoire donné, ne constituent pas mécaniquement des problèmes publics au sens de problèmes identifiés comme tels par les instances politiques. Les modalités de fonctionnement du système politique ont une incidence sur le mode de raisonnement et la structure de choix des élus. Ils se doivent de prendre en considération les intérêts spécifiques de leur circonscription électorale, ce qui oriente leur manière de considérer les enjeux territoriaux nonobstant l'échelle à laquelle ils se posent⁴. Ils se doivent également de préserver leur capacité d'action, si tant est qu'ils ont été élus pour agir. De la sorte, tout ce qui est susceptible de faire problème au niveau social, économique ou environnemental n'est pas mécaniquement et dans les mêmes termes un problème public. La question de la répartition des activités par exemple, se transforme en celle aussi (et pas seulement) de l'accès aux ressources fiscales. Celle de l'étalement urbain est relativisée au prisme de la dynamique démographique et fonctionnelle de son territoire d'élection. Celle encore de la ségrégation socio-spatiale peut difficilement échapper à une évaluation du risque électoral que la construction de logements sociaux peut occasionner. En urbanisme comme en politique, le problème n'est pas, en d'autres termes, que les acteurs politiques atteignent les buts qu'ils se fixent eux-mêmes, comme dans la problématique classique de la rationalité, mais qu'au-delà de leurs objectifs propres qui procèdent du jeu politique lui-même (prise de position, accès aux ressources, capacité d'action, etc.), ils répondent

aux enjeux territoriaux. Il est que les modalités opératoires et les finalités de la *politics* (le jeu politique) ne contrarient pas, mais à l'inverse permettent celles de la *policy* (la politique menée) pour reprendre la distinction faite en anglais entre les deux sens du mot français politique.

La seconde dimension du problème que constitue la production de la ville (et plus globalement la gestion territoriale) procède de la pluralité des organisations en jeu. Il ne suffit pas qu'un problème soit reconnu comme relevant de la responsabilité des pouvoirs publics et, en d'autres termes, érigé au rang de problème public, pour que la politique ainsi définie soit mise en œuvre. L'abondante littérature scientifique consacrée aux relations entre décision (au sens d'engagement à agir) et action⁵ ou plus trivialement le nombre considérable de lois votées au Parlement et non suivies d'effet sont là pour le rappeler. En urbanisme, la mise en œuvre des programmes d'action nécessite de coordonner différentes organisations publiques et privées ainsi que différents systèmes d'action (planification, opérations d'aménagement, etc.), opérant dans des temps décalés, avec des contraintes différentes et des objectifs propres. Cette action collective est nécessairement plus complexe que la simple capacité d'un acteur individuel à se rapprocher des buts qu'il s'assigne ou qu'on lui assigne. Il n'est pas évident non plus qu'elle puisse être rabattue à la capacité équivalente d'un acteur collectif « ville » à maîtriser l'évolution urbaine. Pour reprendre la définition qu'en donne Patrick Le Galès afin de légitimer l'usage qu'il a de ce terme, il s'avère en effet, qu'il n'y a pas un seul et unique système décisionnel, mais de multiples systèmes d'action aux relations faiblement hiérarchisées ; qu'il n'y a pas un ou des intérêts communs identifiés mais au contraire des intérêts différents et perçus comme étant différents ; et enfin, qu'il n'y a pas de mécanismes qui opèrent une intégration globale, mais une pluralité de dispositifs d'action qui permettent de réaliser des coopérations circonstanciées.

En vertu de ces deux dimensions, il s'avère que la problématique scientifique que pose l'urbanisme, ne renvoie pas tant à celle de la rationalité instrumentale qu'à celle de l'action organisée, en soi ces « processus sociaux diffus et omniprésents par lesquels sont canalisés et régulés les rapports entre acteurs

⁴ GARRAUD, Ph., « Le maire urbain français : un entrepreneur politique », *Work Paper*, n° 10, Institut de Ciències polítiques i socials, Barcelone, 1990 ; WEBER, M., *Le savant et le politique* [1919], Paris, Union générale d'éditions, 1963.

⁵ BRUNSSON, N., « The irrationality of action and action rationality. Decision, ideologies and organizational actions », *Journal of Management Studies*, vol. XIX, 1982, pp. 29-44 ; BRUNSSON, N., *The Irrational Organization : Irrationality as a Basis for Organizational Action and Change*, New York, Wiley, 1985 ; STARBUCK, W. H., « Organizations as Action Generators », in *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 91-102. ; SFEZ, L., *Critique de la décision*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

interdépendants dans un champ d'action donné⁶». Entre d'une part, les écarts que génèrent les modalités de fonctionnement et la structuration du jeu politique sur la construction des problèmes publics et, d'autre part, la multiplicité des acteurs, des organisations et des systèmes d'action, le problème est, en l'espèce, que les institutions publiques qui ont la responsabilité politique du territoire, arrivent à développer et stabiliser des cadres d'interaction leur permettant de se coordonner y compris avec des acteurs ne partageant pas leurs finalités et qu'elles arrivent, de la sorte, à allouer les ressources que les uns et les autres ont à leur disposition. Il est aussi, et même surtout, que ces cadres d'interaction leur permettent d'ajuster leurs actions aux situations, et à travers cette action collective coordonnée, d'avoir une certaine capacité à réguler les dynamiques territoriales. À ces conditions, les collectivités locales peuvent espérer réussir à accomplir la fonction qui légitime en dernière analyse, l'existence d'une telle échelle d'administration : la nécessité d'être au plus près du territoire, pour réguler la complexité des dynamiques qui les travaillent.

De la régulation politique aux régulations sociales

Le problème est assurément complexe. Différents auteurs ont pu d'ailleurs considérer qu'il était impossible à surmonter. Face à la complexité des dynamiques territoriales et au pluralisme organisationnel, la puissance publique a certes tenté de mettre en place, parallèlement à la réglementation générale, des procédures visant à faciliter les ajustements entre organisations et groupes d'intérêts dans le but d'aboutir plus aisément à des compromis : forums de débat, agences de régulation, contrats d'action publique⁷. La dispersion des ressources, la prégnance des intérêts particuliers, l'absence d'unité organisationnelle, le difficile déploiement d'une rationalité instrumentale déboucheraient malgré tout sur l'ingouvernabilité des villes⁸. Au-delà des discours plus ou moins inspirés quant à la nécessité de maîtriser les dynamiques urbaines, de réguler la métropolisation, de développer des bonnes pratiques de gouvernance, la puissance publique ne pourrait que proposer des scènes d'action peu coercitives, plus ou moins durables et circonscrites à des opérations précises⁹. Les villes seraient produites au fil de l'eau, au gré d'une juxtaposition d'actions dictées par les opportunités du moment. Les déclarations plus ou moins emphatiques des plans d'aménagement et de développement durable et autres plans de mandat ne seraient que

« des grands récits intégrateurs » visant à donner une rationalité a posteriori aux opérations réalisées¹⁰.

À y réfléchir un instant, cette proposition pose toutefois question. Une différenciation importante des individus et des organisations, de leurs tâches et de leurs logiques, n'implique pas, ou du moins pas nécessairement, une anomie¹¹. La société moderne, par exemple, se caractérise par un important mouvement de différenciation, qui peut certes donner l'impression d'un ensemble d'individus et d'organisations de plus en plus étrangers les uns aux autres. Ce processus ne débouche pas toutefois ou du moins pas obligatoirement sur la ruine de toutes solidarités, car il génère dans le même temps des interdépendances de plus en plus fortes entre des individus assurément uniques, mais en cela non autosuffisants. La production de la ville échappet-elle à ce schéma général ? On peut en douter. La pluralité des acteurs et la diffraction de leurs intérêts individuels s'accompagnent d'une dispersion des ressources financières, procédurales et cognitives, qui rend chacun interdépendant des autres, car justement il est singulier. Notre première hypothèse a été en conséquence, d'appréhender la production de la ville comme un système dans lequel la démultiplication et l'autonomie des acteurs apparemment croissantes n'impliquent pas nécessairement l'absence de complémentarités et de collaborations.

Avec E. Durkheim toujours, nous pourrions considérer que des interdépendances fonctionnelles existent sans doute mais que la fragmentation est aujourd'hui trop poussée, les logiques trop divergentes. La nécessité de coopérer s'effacerait devant la prégnance des intérêts particuliers immédiats car aucune autorité (organisation détenant un pouvoir de coercition ou valeur morale exerçant un contrôle équivalent) ne serait plus en mesure d'imposer ce nécessaire vivre ensemble. De nombreux travaux montrent en effet que de telles transcendances n'existent pas ou plus. Pour autant cela signifie-t-il que les interdépendances ne donnent plus lieu désormais qu'à des combinaisons aléatoires, comme les tenants du Garbage Can Model¹² le prétendent ? Chaque action commune, opération d'aménagement, comme procédure de planification, ne

⁶ FRIEDBERG, E., *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, p. 164.

⁷ GAUDIN, J.-P., *L'action publique, sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2004, p. 194.

⁸ YATES, D., *The Ungovernable City: the Politics of Urban Problems and Policy Making*, Cambridge, MIT Press, 1977.

⁹ DURAN, P., THOENIG, J. C., « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, 1996, pp. 580-623.

¹⁰ PICON, A., « Des professions et temps des projets », in OBADIA, A. (dir.), *Entreprendre la ville : nouvelles temporalités*, Nouveaux Services, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997, pp. 409-422.

¹¹ DURKHEIM, E., *De la division du travail social* [1897], Paris, Puf, Collection « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1967.

¹² COHEN, M. D., MARCH, J. G., OLSEN, J. P., « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, n° 1, 1972, pp. 1-25.



**Pôle de loisirs Carré de Soie,
Vaulx-en-Velin.**

Source : Grand Lyon.

serait que le fruit d'une conjonction fortuite entre un flux de problèmes, un flux de solutions, un flux de participants et un flux d'occasions à choisir. Sans doute distrayante, car paradoxale (les solutions ne sont plus liées aux problèmes), cynique (la volonté des acteurs devient illusoire), mais aussi réaliste (certaines actions se produisent effectivement ainsi), cette hypothèse ne permet pas toutefois d'expliquer les régularités empiriquement observables tant en matière de configuration d'action (la manière de faire), que de contenu (ce qui est produit). Le hasard bégaie pour le moins, au vu de la similarité des opérations menées au sein d'une même ville ou d'une ville à l'autre. Du pôle de loisir de Pittsburg à celui de Lyon, du musée Guggenheim de Bilbao à celui de Confluence projeté par le conseil général du Rhône, en passant par le Vélo'v lyonnais et le Vélib' parisien, les exemples d'actions étrangement similaires ne manquent pas. Il en est de même et plus encore, lorsque l'on observe les systèmes d'action qui les portent et les orientations générales qui les structurent : généralisation du partenariat public/privé, coopérations institutionnelles multi-niveaux, procédures de concertation, prégnance des stratégies d'internationalisation, etc.

Ces récurrences tendent à montrer que des processus ordonnent et stabilisent la fabrication de la ville et, en d'autres termes, que des régulations existent. Au-delà de la seule capacité de management de la puissance publique dont un certain nombre de recherches tendent effectivement à montrer qu'elle peine à maîtriser la production de la ville, notre deuxième hypothèse a donc été de considérer que des mécanismes contribuent à la coordination des actions collectives, à l'allocation des ressources ainsi qu'à la structuration des controverses et des accords¹³ et qu'ils expliquent les régularités empiriquement observables. Nous avons plus précisément postulé qu'en dépit de la diversité des intérêts singuliers et de l'absence de contraintes transcendantes, la production de la ville peut, néanmoins, être ordonnée par quatre registres de régulation, certes liés mais distincts : le jeu politique lui-même qui fait de l'action politique une entreprise au sens wébérien du terme et qui conditionne le champ de l'électoralement possible et les attitudes politiquement admissibles ; les normes légales qui prédefinisent jusqu'à un certain point les rôles et les procédures, mais qui nécessitent le plus souvent d'être mobilisées et par là même interprétées pour être mises en œuvre ; les réalités économiques qui président aux capacités budgétaires et aux quêtes de profit, mais qui donnent lieu à des négociations et à des luttes pour la captation des plus-values ; et la publicisation enfin qui résulte du



Les Vélo'v, système de location de vélos.

Source : Grand Lyon.

fait que l'aménagement est un acte public conséquemment soumis au regard de l'habitant-électeur-plaideur, regard en partie autonome mais également influençable et ce, par des groupes de pression (associations, médias, etc.) tout comme par des procédures de concertation mises en place par la puissance publique. Ni totalement donnés par avance, ni entièrement construits au gré de l'action, ces quatre registres de règle forment, du moins potentiellement, autant de régulations de la production de la ville, dont l'existence conjointe semble *a priori* se vérifier par les sanctions qu'engendre leur non respect, en soi et respectivement, l'échec électoral, le contentieux juridique, l'impossibilité de financer l'action et la résistance sociale, voire le contentieux.

Dans cette perspective directement issue de la théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud¹⁴, le problème de la gouvernabilité de la production de la ville se repose alors différemment. Il renvoie non plus à la capacité de commandement direct de la puissance publique que celle-ci tirerait d'une légitimité politique supérieure et/ou de son pouvoir de coercition sur les autres catégories d'acteurs. Il ne procède plus également de sa capacité à inventer de nouveaux instruments d'action palliant « la pluralisation des systèmes d'acteurs urbains, la dispersion des ressources [afin d'assurer] un niveau de mobilisation constant de l'acteur collectif urbain face à un environnement changeant [et ainsi de] mobiliser les acteurs, groupes et institutions urbains [pour] constituer la ville en acteur collectif¹⁵ ». Il devient celui de la capacité des différentes organisations publiques en présence à jouer sur la construction de chacune de ces règles mais aussi sur leur articulation, et de répondre en cela aux enjeux qui se posent non pas à elles, ou à leurs seuls mandants, mais à l'ensemble des territoires dont elles sont, de fait, solidairement responsables.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, ou craindre, cette approche par la matérialité de la production de la ville, ou plus précisément cette approche matérialiste des systèmes d'action qui portent la production de la ville, nous a ainsi conduit à questionner non pas les principes, les règles, les déterminants ou encore la grammaire de la production de la ville mais les principes, les règles, les déterminants ou encore la grammaire en vertu desquels la ville est produite. La prise en compte de ces différents registres de régulation, la manière dont ils s'agencent, la capacité de la puissance publique locale

¹³ LANGE, P. M., REGINI, M. (eds), *State, Market and Social Regulation, New Perspectives on Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

¹⁴ REYNAUD, J.-D., *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.

¹⁵ PINSON, G., « Projets de ville et gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 4, 2006, pp. 621.



Cité internationale, 6^e arr. : vue vers le sud.

Source : Grand Lyon.



Cité internationale, 6^e arr. : vue vers le nord-est.

Source : Grand Lyon.



**Cathédrale de Saint-Jean
(vieux Lyon), 5^e arr.**

Source : Grand Lyon.

l'idée de constituer au sud de la presqu'île lyonnaise un pôle loisir nocturne fut bien accueillie par le conseil de développement, qui regroupe, dans un format néo-corporatiste classique, des représentants d'associations et d'organisations économiques majeures de la ville. Alors présenté comme devant regrouper des boîtes de nuit, des pubs, un bowling et un music-hall, il fut considéré comme un projet permettant d'atténuer les nuisances que subissent les résidents des deux quartiers (Vieux-Lyon et les pentes de la Croix-Rousse) où se concentre aujourd'hui la vie nocturne lyonnaise, en organisant le déplacement de ces activités vers ce nouveau pôle de loisir. Il fut également considéré que ces activités auraient la capacité de donner un moteur économique au renouvellement de ce quartier tout en renforçant l'attractivité touristique de la ville. Différentes études montraient en effet, que le développement du tourisme d'affaire souffrait à Lyon du manque d'animation nocturne et que cela conduisait une partie des congrès et salons auxquels la ville pouvait prétendre au vu de ses infrastructures de transport et de ses équipements, à s'en détourner au profit d'autres villes comme Paris ou Nice pour en rester à la France. Ce déficit avait commencé à être comblé par l'intervention de Raymond Barre. Il avait obtenu de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, une dérogation afin de créer un casino à l'intérieur de la ville (Cité internationale). Explicite quant aux tenants et aboutissants du projet, sa présentation quelque temps plus tard au conseil de quartier Sainte-Blandine, quartier résidentiel situé à côté du futur pôle loisir, ne reçut pas le même accueil. Les habitants s'opposèrent plus particulièrement au projet de music-hall, source selon eux de nuisances intolérables et remirent plus globalement en cause les objectifs visant à faire de ce quartier le pôle des loisirs nocturnes de la métropole, que cela soit au nom de la tranquillité des habitants du Vieux-Lyon et de la Croix-Rousse, de la viabilité économique de l'opération ou du développement touristique de la ville. Au final, cet élément du pôle loisir pourtant initialement présenté par la municipalité comme étant sa locomotive, fut retiré du projet, modifiant du même coup le montage financier envisagé. Plus généralement, la présentation du projet Confluence fut également modifiée. Initialement présenté avant tout comme un pôle loisir, la communication publique préféra désormais parler d'un agrandissement du centre ville lyonnais, d'un projet urbain fondé sur la mixité fonctionnelle et sociale ainsi que la qualité des espaces publics.

Les termes de cette technique d'action par projet se trouvent ici parfaitement illustrés. Si elle peut se permettre d'explicitier l'intérêt que les uns et



Vue aérienne du site et projet de Lyon-Confluence, 2^e arr.

Source : Jean-Philippe Restoy, Desvigne Conseil pour SPLA Lyon Confluence / Asylum, SPLA Lyon Confluence.



Site de Lyon-Confluence : avant (2006) et après (2008) le creusement de la darse.

Source : Jean-Philippe Restoy, Desvigne Conseil pour SPLA Lyon Confluence.



Lyon-Confluence : le projet, 2^e arr.

Source : Depaule-Asylum pour SPLA Lyon Confluence.



Tour panoramique de La Duchère, 9^e arr.

Source : Grand Lyon.





Paul Boin (sous la direction de) - 099 50 00000 - La Ville - 33 6364-224-5

www.editionsparentheses.com

BIBLIOGRAPHIE

245

- ABÉLÈS, M., *Jours tranquilles en 89, Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1988.
- ADAMS, D., « The changing regulatory environment for speculative housebuilding and the construction of core competencies for brownfield development », *Environment and Planning A* (Londres), 36/4, 2004, pp. 601-624.
- Agence d'urbanisme de Lyon, *Région lyonnaise : aires d'influence et interdépendances*, document d'étape, rapport pour le compte du Grand Lyon, de la DDE du Rhône et la DRE Rhône-Alpes, Lyon, 2001.
- Agence d'urbanisme de Lyon, *Préparation de la démarche inter-scot : diagnostic territorial*, Lyon, 2002.
- Agence d'urbanisme de Lyon, *La lettre de l'inter-Scot*, n° 1, novembre 2004.
- AGLIETTA, M., *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- AGURCO, Colloque *Demain l'agglomération lyonnaise*, Communications, Lyon, 1984.
- Archives parlementaires, *Première série (1789-1799)*, t. VIII du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789, Paris, Librairie administrative Paul-Dupont, 1875.
- ASCHER, F., *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs, Essai sur la société contemporaine*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000.
- BAGNASCO, A., LE GALÈS, P. (dir.), *Villes en Europe*, Paris, La Découverte, 1997.
- BAILEY, F., *Les règles du jeu politique*, Paris, Puf, 1971.
- BARDET, F., JOUVE, B., « Defining a New Territory as a Means of Building a Political Stronghold : An Invention of the "Région urbaine de Lyon" », *Space and Polity*, vol. 2, n° 2, 1998, pp. 127-144.
- BARDET, F., JOUVE, B., « Entreprise politique et territoire à Lyon », *Sociologie du travail*, vol. 41, 1999, pp. 41-61.
- BENZ, A., FRENZEL, M., « Les politiques institutionnelles dans un État fédéral : la création du Verband Region Stuttgart », JOUVE, B., LEFÈVRE, Ch., *Villes, Métropoles : les nouveaux territoires du politique*, Paris, Anthropos, Collection Villes, 1999, pp. 223-249.
- BERTHELOT, C., NOUVELOT, F., PERRETON, F., « La Cité internationale », in BOINO, P. (dir.), *Analyse de projets urbains*, rapport de recherche de la plate-forme lyonnaise d'observation des projets et stratégies urbaines, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2006, pp. 38-71.
- BESSY, P., « Parcours résidentiels des jeunes ménages dans l'espace urbain », in MATTEI, M. F., PUMAIN, D., *Données urbaines* n° 2, Paris, Anthropos, 1998, pp. 85-92.
- BIDOU-ZACHARIASEN, C. (dir.), *Retour en ville : des processus de gentrification urbaine aux politiques de revitalisation des centres*, Paris, Descartes et Cie, 2003.
- BODIGUEL, J. L., KESSLER, M. C., « Les communautés urbaines », *Revue française de science politique*, vol. 18, n° 2, 1968, pp. 257-277.
- BOINO, P., VANIER, M., « Nouvelles polarités d'emploi et conurbation : l'exemple de la région urbaine de Lyon », in PERRIN, E., ROUSIER, N. (dir.), *Ville et emploi, le territoire au cœur des nouvelles formes de travail*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, pp. 104-119.
- BOINO, P., *L'intégration fonctionnelle des centres urbains secondaires dans la métropole lyonnaise*, thèse de doctorat, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 1999, multig.
- BOINO, P., « Périurbanisation et renouvellement des centres secondaires dans la région lyonnaise », *Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon*, vol. 76, n° 4, 2001, pp. 375-382.

- BOINO, P., « Le territoire comme facteur de métropolisation », in MOTTE, A. (dir.), *Les agglomérations françaises face au défi métropolitain*, Paris, Economica/Anthropos, 2007, pp. 42-61.
- BOINO, P., « Logique de champ et intercommunalité », in BOINO, P., DESJARDINS, X., *Intercommunalité : politique et territoire*, Paris, La Documentation française, 2009, pp. 13-38.
- BOINO, P., « Le territoire comme facteur de métropolisation », in MOTTE, A. (dir.), *Les agglomérations françaises face au défi métropolitain*, Paris, Economica/Anthropos, 2007, pp. 42-61.
- BOLTANSKI, L., SCHILTZ, M.-A., DARRÉ, Y., « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, n° 1, 1984, pp. 3-40.
- BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOLTANSKI, L., THÉVENOT, L., *La justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BONNEVILLE, M., *Lyon : Métropole régionale ou Euro-cité ?*, Paris, Economica, 1997.
- BONNEVILLE, M., « Les ambiguïtés du renouvellement urbain en France : effets d'annonce, continuité ou rupture ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 97, 2004, pp. 7-16.
- BOUINOT, J., BERMILS, B., *La gestion stratégique des villes, entre compétition et coopération*, Paris, Armand Colin, 1995.
- BOUINOT, J., *La ville compétitive : Les clés de la nouvelle gestion urbaine*, Paris, Economica/Anthropos, 2002.
- BOUINOT, J., BERMILS, B., *La gestion stratégiques des villes. Entre compétition et coopération*, Paris, Armand Colin, 1995.
- BOURDIEU, P., « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n° 3, 1971, pp. 295-334.
- BOURDIEU, P., « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, pp. 63-72.
- BOURDIEU, P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n° 3, 1980, pp. 2-3.
- BOURDIEU, P., *La noblesse d'État, Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- BOURDIN, A., LEFEUVRE, M. P., MELÉ, P., *Les règles du jeu urbain*, Paris, Descartes et Cie, 2006.
- BOURDIN, A., *La métropole des individus*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.
- BOYER, R., SAILLARD, Y., *Théorie de la Régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002.
- BRENNER, N., THEODORE, N. (dir.), *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North America and Western Europe*, Oxford, Blackwell, 2003.
- BROSSET, T., OLOKOSE, F., PINTY, C., « La ZAC Norenchal », in BOINO, P. (dir.), *Analyse de projets urbains*, Rapport de recherche de la plate-forme lyonnaise d'observation des projets et stratégies urbaines, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2008, pp. 375-392.
- BRUNSSON, N., « The irrationality of action and action rationality. Decision, ideologies and organizational actions », *Journal of Management Studies*, vol. XIX, 1982, pp. 29-44.
- BRUNSSON, N., *The Irrational Organization : Irrationality as a Basis for Organizational Action and Change*, New York, Wiley, 1985.
- BUITELAAR, E., SEGEREN, A., KRONBERGER, P., *Stedelijke transformatie en grondeigendom*, Rotterdam, NAI Uitgevers, 2008.
- BURGESS, E.W., MCKENZIE, R., PARK, R., *The City. Suggestions for Investigation of Human Behavior in the Urban Environment [1925]*, Chicago, Midway, 1984.

- CALLON, M., « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, vol. 36, 1986, pp. 169-208.
- CEFAÏ, D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques », *Réseaux Communication Technologie Société*, vol. 14, n° 75, 1996, pp. 43-66.
- CHALINE, C., *La régénération urbaine*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 1999.
- CHAMBERT, A., *The Dynamics of Urban Development : Building, Housing and Planning in the Stockholm Region 1950-1980*, présenté au colloque « Urban Politics and Urban Development », University of Utrecht, 25 octobre 1988.
- CHOAY, F., « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in DETHIER, J., GUIHEUX, A., *La Ville, Art et Architecture en Europe : 1870-1993*, Paris, Éditions du centre Georges-Pompidou, 1994, pp. 26-35.
- COHEN, M. D., MARCH, J. G., OLSEN, J. P., « À Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, n° 1, 1972, pp. 1-25.
- coll., *Reconstruire la ville sur la ville*, Paris, ADEF, 1998.
- COLLOMB, G., *Aimer Lyon, projet, 2008-2014*, Lyon, 2008.
- COMBY, J., « Savoir choisir une stratégie de recyclage urbain », *Études foncières*, n° 89, 2001, pp. 26-31.
- Commission Balladur, *Rapport du comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République*, Paris, 2009.
- CORCUFF, P., SANIER, M., « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation : aperçus d'un processus décisionnel après la bataille », *Annales histoires, sciences sociales*, n° 4, 2000, pp. 845-869.
- COUCH, C., FRAZER, C., PERCY, S., *Urban Regeneration in Europe (Real Estate Issues)*, Oxford, Blackwell Science, 2003.
- Cour des comptes, *La politique de la Ville*, rapport public particulier, Paris, Direction des journaux officiels, 2002.
- Cour des comptes, *L'intercommunalité en France*, rapport au président de la République, Paris, Direction des journaux officiels, 2005.
- CROZIER, M., FRIEDBERG, E., *L'acteur et le système, Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.
- CROZIER, M., THOENIG, J.-C., « La régulation des systèmes organisés complexes : le cas du système de décision politico-administratif en France », *Revue française de sociologie*, vol. XVI, n° 1, 1975, pp. 3-32.
- D'ARCY, F., *Structures administratives et urbanisation : la Société centrale pour l'équipement du territoire*, Paris, Berger-Levrault, 1968.
- DAMAMME, D., JOBERT, B., « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, pp. 3-30.
- DAVEZIES, L., « Le partenariat public/privé dans l'aménagement urbain », in BOUINOT, J., BERMILS, B. (dir.), *Projets de ville et projets d'entreprises*, Paris, LDGJ, 1993, pp. 31-51.
- DAVIS, M., MONK, D. B., *Evil Paradises : Dreamworlds of Neoliberalism*, New York, New Press, 2007.
- DAVIS, M., *City of Quartz, Excavating the Future in Los Angeles*, Londres, Verso, 1990.

- DE ROBIEN, G., « Le Mot du ministre », in *La loi Urbanisme et Habitat : volet service après vote*, Paris, MELTM, 2003, pp. 1-2.
- DEBARBIEUX, B., VANIER, M., *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2002.
- DELFANTES, Ch., DALLY-MARTIN, A., *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, Éditions Lugd, 1994.
- DEMAZIÈRE, C., *Entreprises, développement économique et espace urbain*, Paris, Economica/Anthropos, 2000.
- DESAGE, F., *Le consensus communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquence de dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille (1964-2003)*, thèse de doctorat de science politique, université Lille 2, 2005, multig.
- DGUHC, *Circulaire du 8 novembre 2002*, Ministère de l'Équipement, 2002.
- DIKEÇ, M., *The badlands of the republic : Space, politics and urban policy*, Oxford, Blackwell, 2007.
- DOAK, J., KARADIMITRIOU, N., « (Re)development, complexity and networks : a framework for research », *Urban Studies*, vol. 44/2, 2007, pp. 209-229.
- DONZELOT, J., ESTÈBE, P., *L'État animateur*, Paris, Éditions Esprit, 1994.
- DONZELOT, J., « La ville à trois vitesses », *Esprit*, mars 2004, pp. 14-39.
- DUBOIS, J., *Communauté de politiques publiques et projets urbains : étude comparée de deux grandes opérations d'urbanisme municipales contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- DUBOIS, J., « Quel débat territorial face à l'éclatement des dispositifs, des financements et des responsabilités ? », BOINO, P., DESJARDINS, X., *Intercommunalité : politique et territoire*, Paris, La Documentation française, 2009, pp. 125-142.
- DURAN, P., THOENIG, J. C., « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, 1996, pp. 580-623.
- DURKHEIM, E., *De la division du travail social* [1897], Paris, Puf, Collection « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1967.
- EBERLEIN, B., « L'État régulateur en Europe », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 2, 1999, pp. 205-230.
- EDWARDS, M., « Agents and functions in urban development », *Cartas Urbanas*, n° 4, 1995, pp. 26-39.
- ELIAS, N., *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- ELIAS, N., *Qu'est-ce que la sociologie*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991.
- ELLUL, J., *L'illusion politique*, Paris, Laffont, 1964.
- EPSTEIN, R., « Gouverner à distance : Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n° 11, 2005, pp. 96-111.
- FAVEREAU, O., « Salaire, emploi et économie des conventions », *Cahiers d'économie politique*, n° 34, 1999, pp. 163-194.
- FLORIDA, R. L., *Cities and the creative class*, New York, Routledge, 2004.
- FNAU, *Immobilier de bureau et métropolisation : reflets du marché et moteurs de développement*, Paris, MEDAD-DGUHC, FNAU, 2007.
- FONTAINE, J., LE BART, C., *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- FOUCAULT, M., « La gouvernementalité », in *Dits et écrits*, t. III, Paris, Gallimard, 1994, pp. 635-657.
- FRIEDBERG, E., *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993.

- GARRAUD, Ph., « Le maire urbain français : un entrepreneur politique », *Work Paper*, n° 10, Institut de Ciències polítiques i socials, Barcelone, 1990.
- GARRAUD, Ph., « Les contraintes partisanes dans le métier d'élu local », *Politix*, n° 28, 1994, pp. 113-126.
- GARREAU, J., *Edge City : Life on the New Frontier*, New York, Doubleday, AnchorBooks, 1991.
- GAUDIN, J.-P., « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 45-1, 1995, pp. 31-56.
- GAUDIN, J.-P., *L'action publique, sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2004.
- GENESTIER, P., JOUVE, B., BOINO, P., « L'aménagement urbain et territorial, entre post-keynésianisme et néo-keynésianisme », *Métropoles*, n° 4, 2009, pp. 4-26.
- GIDDENS, A., *The constitution of society : Outline of the theory of structuration*, Cambridge, Polity Press, 1984.
- GIDDENS, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GOFFMAN, E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
- GORE, T., NICHOLSON, D., « Models of the land developments process : a critical review », *Environment and Planning A*, vol. 23, 1991, pp. 705-730.
- GRAFMEYER, Y., *Quand le Tout Lyon se compte : lignées, alliances, territoires*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992.
- GRAHAM, S., HEALEY, P., « Relational Concepts of Space and Place : Issues for Planning Theory and Practice », *European Planning Studies*, vol. 7, n° 5, 1999, pp. 623-645.
- GRAMSCI, A., *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1978.
- GRAVEN, J., IGNACE, O., LE GENISSEL, G., « Le GPV de La Duchère », in BOINO, P. (dir.), *Analyse de projets urbains*, Rapport final axe 4 « Projets et stratégies urbaines », plate-forme lyonnaise d'observation des projets et stratégies urbaines, Lyon, IUL, 2008, pp. 322-350.
- GRÉMION, P., *Le pouvoir périphérique, Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.
- GUENGANT, A., GILBERT, G., *Le rôle péréquateur de l'intercommunalité*, Paris, ADCF, 2009.
- GUÉRANGER, D., JOUVE, B., « De l'urbanisme à la maïeutique : permanence et recomposition des politiques urbaines à Lyon », in JOUVE, B., LEFÈVRE, C. (dir.), *Horizons métropolitains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, pp. 207-237.
- GUICHARD, O., *Vivre ensemble*, rapport de la commission de développement des responsabilités locales, Paris, La Documentation française, 1976.
- GUIDDENS, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- GUILLEAUME, M. (dir.), *L'empire des réseaux*, Paris, Descartes, 1999.
- GUY, S., HENNEBERRY, J., ROWLEY, S., « Development cultures and urban regeneration », *Urban Studies*, vol. 39, n° 7, 2002, pp. 1181-1196.
- HACKWORTH, J. R., *The Neoliberal City*, Ithaca, Cornell University Press, 2007.
- HARVEY, D., « From managerialism to entrepreneurialism : the transformation in urban governance in late capitalism », *Geografiska Annaler*, vol. 71B, 1989, p. 3-17.

- HATCHUEL, A., CHAPEL, V., DEROY, X., LE MASSON, P., *Innovation répétée et croissance de la firme, analyses empiriques et conditions théoriques*, Paris, École des mines de Paris, 1998.
- HEALEY, P., « Urban regeneration and the development industrie », *Regional Studies*, vol. 25, n° 2, 1990, pp. 97-110.
- HEALEY, P., « An institutional model of the development process », *Journal of Property Research*, n° 9, 1992, pp. 33-44.
- HEALEY, P., *Collaborative planning : Shaping places in fragmented societies*, Londres, MacMillan Press, 1997.
- HEALEY, P., « Models of the development process : a review », *Journal of Property Research*, vol. 9, 1991, pp. 33-44.
- HEALY, A., « La gouvernance urbaine comme discours politique. Le plan technopole de la communauté urbaine de Lyon », in DUMONS, B., ZELLER, O. (dir.), *Gouverner la ville en Europe : du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 163-179.
- HEALY, A., « "Une gouvernance patronale" : de l'ouverture des modes de prise de décision publique locaux à la sélection des acteurs participant à l'action économique de la communauté urbaine de Lyon », in ENGELS, X., HÉLY, M., PEYRIN, A., TROUVÉ, V. (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale ? La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 227-241.
- HEALY, A., *Le gouvernement privé de l'action publique urbaine. Sociologie politique de la gouvernance métropolitaine du Grand Lyon*, thèse de doctorat de science politique, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2007, multig.
- HEINELT, H., KUBLER, D. (dir.), *Metropolitan Governance : capacity, democracy and the dynamics of place*, Londres, Routledge, 2005.
- HOYT, H., « Homer Hoyt on Development of Economic Base Concept », *Land Economics*, vol. 30, 1954, pp. 182-186.
- JACAUD, J., LIEUTAUD, A.-C., NASCIMENTO, S., « Le pôle hospitalier est », in BOINO, P. (dir.), *Analyse de projets urbains*, rapport de recherche de la plate-forme lyonnaise d'observation des projets et stratégies urbaines, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2008, pp. 71-99.
- JAMOUS, H., *Sociologie de la décision : la réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, Éditions du CNRS, 1969.
- JESSOP, B., « Towards a Schumpeterian Workfare State ? Preliminary remarks on Post-Fordist political economy », *Studies in political economy*, vol. 40, 1993, pp. 7-39.
- JOBERT, B., MULLER, P., *L'État en action : politiques publiques et corporatisme*, Paris, Puf, 1987.
- JOUBE, B., LEFÈVRE, C., « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 6, 1999, pp. 835-853.
- JOUBE, B., « Planification territoriale, dynamique métropolitaine et innovation institutionnelle : la Région urbaine de Lyon », *Politiques et management public*, vol. 16, n° 1, 1998, pp. 61-82.
- JOUBE, B., *Le territoire, à la rencontre du global, de l'État au local*, thèse d'habilitation à diriger des recherches en géographie et aménagement, Paris, Université Paris 8, 2000, multig.
- JOUBE, B., « Chambre de commerce et d'industrie et développement local : le cas de Lyon », *Sociologie du travail*, vol. 44, n° 4, 2002, pp. 521-540.

- KEYNES, J.-M., *The End of Laissez-faire*, Londres, L&V Woolf, 1926.
- KIPFER, S., KEIL, R., « Toronto Inc ? Planning the Competitive City in the New Toronto », *Antipode*, vol. 34, n° 2, 2002, pp. 227-264.
- KIPFER, S., « Why the urban question still matters : Reflections on rescaling and the promise of the urban », in *Conférence annuelle de l'association « Studies in Political Economy »* (ed.), à la conférence « Towards a Political Economy of Scale », York University, 2005.
- KLEINCLAUTZ, A. (dir.), *Histoire de Lyon, tome III, : de 1814 à 1940*, Paris, Masson, 1952.
- LABASSE, J., *Lyon ville internationale*, Paris, Datar, 1981.
- LAFERRÈRE, M., « Du pouvoir de décision dans l'industrie lyonnaise », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 54, n° 4, 1979, pp. 329-348.
- LAGROYE, J., *Société et politique : Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pédone, 1973.
- LANGE, P. M., REGINI, M. (eds), *State, Market and Social Regulation, New Perspectives on Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- LE GALÈS, P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, pp. 57-95.
- LE GALÈS, P., *Le retour des villes européennes, sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po, 2003.
- LE LIDEC, P., *Les maires dans la république : l'association des maires de France, élément constitutif des régimes politiques français depuis 1907*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2001, multig.
- LEBLANC, N. G., BUCHOUD, N., « La mise en œuvre des « grands projets de ville » : Une analyse comparée des sites de Meaux et d'Évry », *Études foncières*, n° 101, 2003, pp. 32-35.
- LEFEBVRE, H., *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968.
- LEFÈVRE, Ch., « Metropolitan Government reform in Europe : Trends and Challenge », *Revue suisse de sciences politiques* n° 7-3, 2001, pp. 136-141.
- LÉONTIEF, W., « Factors Proportions and the Structure of American Trade », *Review of economics and statistics*, 1956.
- LINOSSIER, R., *La territorialisation de la régulation économique dans l'agglomération lyonnaise (1950-2005) : politiques, acteurs, territoires*, thèse de doctorat de géographie, aménagement et urbanisme, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2006, multig.
- LINOSSIER, R., RUSSEL, S., VERHAGE, R., ZEPF, M., « Entre conflits et synergies : renouvellement urbain et patrimonialisation », *DISP*, vol. 40, n° 4, 2004, pp. 4-12.
- LOJKINE, J., *La politique urbaine dans la région lyonnaise, 1945-1972*, Paris, Mouton, 1974.
- LORRAIN, D., « Le modèle ensemblier en France, la production urbaine après la décentralisation », in CAMPAGNAC, E., *Les grands groupes de la construction*, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 71-82.
- LOWI, Th., « American Business, Public Choice, Case Studies and Political Theory », *World Politics*, 16 (4), 1964, pp. 677-715.
- LOWI, Th., *The end of liberalism : the second republic of the United States*, New York, W.W. Norton, 1979.
- MAFFESOLI, M., *Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse* [1988], Paris, La Table ronde, 2000.

- MANGIN, D., *La ville franchisée, Formes et structures de la ville contemporaines*, Paris, Éditions de la Vilette, 2004.
- MARCH, J.-G., OLSEN, J.-P., *Rediscovering Institutions : The Organizational Basis of Politics*, New York, The Free Press, 1989.
- MENEZ, F., *Le partenariat public privé en aménagement urbain : évolution et métamorphose de la maîtrise d'ouvrage urbaine des années soixante à nos jours, Analyse à partir du cas lyonnais*, thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2008, multig.
- MERLIN, P., CHOAY, F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 2000.
- MOLIN, J.-L., *Lyon, la métropole déploie ses ailes à nouveau*, thèse de sciences économiques, Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 1996, multig.
- MONTGOMERY, C. A., PORTER, M. E. (eds.), *Strategy : Seeking and Securing Competitive Advantage*, Boston, Harvard Business School Press, 1991.
- MULLER, P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, 2000, pp. 189-208.
- MULLER, P., « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique, structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2005, pp. 155-188.
- NOVARINA, G., MARTIN, S., « Les professionnels de l'urbanisme et de l'action économique dans l'administration municipale », dossiers des séminaires TTS n° 11-12 Villes réfléchies : histoire et actualité des cultures professionnelles dans l'urbanisme, mars 1990, pp. 195-210.
- OHLIN, B., *Interregional and International Trade*, Cambridge, Harvard University Press, 1933.
- OHMAE, K., *The End of the Nation-State : The Rise of Regional Economies*, New York, Simon and Schuster, 1995.
- OLSON, M., *Logique de l'action collective*, Paris, Puf, 1987.
- ONZUS, *Rapport*, Paris, Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2005.
- OSTROM, V., TIÉBOUT, C., WARREN, R., « The organisation of Government in Metropolitan Areas : a Theoretical Inquiry », *American Political Science Review*, vol. 55, 1961, pp. 831-842.
- OZOUF-MARIGNIER, M.-V., *La formation des départements*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992.
- PAYRE, R., « The Importance of Being Connected, City Networks and Urban Government : Lyon and Eurocities (1990-2005) », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 33, n° 2, 2009.
- PENNINI, D., ROUSSET, M., « Le métier d'urbaniste : domaines d'activité, fonctions et compétences », *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° 5379, 29 décembre 2006.
- PERRETON, F., *La Cité internationale de Lyon et le tourisme d'affaires, Étude à partir d'un « incident » : la volonté finalement déçue d'accueillir un Marriott 4**, mémoire de Master 2 Recherche « Villes et Sociétés », Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, 2005, multig.
- PICON, A., « Des professions et temps des projets », in OBADIA, A. (dir.), *Entreprendre la ville : nouvelles temporalités, Nouveaux Services*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997, pp. 409-422.
- PINÇON, M., PINÇON-CHARLOT, M., *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 1989.
- PINSON, G., « Projets de ville et gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 4, 2006, pp. 619-651.

- PIRON, O., *Renouvellement urbain : une analyse systémique*, Paris, PUCA, 2002.
- Préfecture de l'Ain, *Schéma d'orientation de l'intercommunalité*, Bourg-en-Bresse, 2006.
- Préfecture de l'Isère, *Schéma d'orientation de l'intercommunalité*, Grenoble, 2006.
- PRÉTECEILLE, E., « Inégalités urbaines, gouvernance, domination ? Réflexions sur l'agglomération parisienne », in BALME, R., FAURE, A., MABILEAU, A. (dir.), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, pp. 57-76.
- PROUDHON, P.-J., *De la capacité politique des classes ouvrières* [1865], 2 tomes, Paris, Éditions du monde libertaire, 1977.
- QUENTIN, D., URVOAS, J.-J., *Rapport d'information n° 1153 sur la clarification des compétences des collectivités territoriales*, Paris, Assemblée nationale, 2008.
- RÉMY, J., VOYÉ, L., *La ville : vers une nouvelle définition ?*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- REYNAUD, J.-D., *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.
- RICARDO, D., *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1977.
- ROUSSEL, F. X., *Ville renouvelée en Nord-Pas-de-Calais*, SCET/Région Nord-Pas de Calais, 2000.
- ROUSSEL, J.-X., « La ville renouvelée », *Urbanisme*, n° 296, 1997, p. 75.
- RUL, *Repères et tendances économiques*, Lyon, Agence d'urbanisme de Lyon, CCI, RUL, 1992.
- SAUNIER, P.-Y., *L'esprit lyonnais XIX^e-XX^e siècle : genèse d'une représentation sociale*, Paris, CNRS Éditions, 1995.
- SAUNIER, P.-Y., « Sketches from the Urban Internationale, 1910-50 : Voluntary Associations, International Institutions and US Philanthropic Foundations », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25, n° 2, 2001, pp. 380-403.
- SAVITCH, H., « La transformation des villes américaines », in GABRIEL, O., HOFFMANN-MARTINOT, V. (dir.), *Démocraties urbaines*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 349-368.
- SAWICKI, F., « Du parti à l'assemblée », in NAY, O., SMITH, A. (dir.), *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002, pp. 23-45.
- SCOTT, A. J., STORPER, M., « Regional development reconsidered », in ERNSTE, H., MEIER, V., *Régional development and contemporary industrial response : Extending flexible specialization*, Londres, Belhaven, 1992, pp. 1-24.
- SCOTT, A. J., *Les Régions et l'économie mondiale*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- SEPAL, *Lyon 2010 : schéma directeur de l'agglomération lyonnaise*, Lyon, AGURCO-DDE-DDA, 1992.
- SFEZ, L., *Critique de la décision*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.
- SFEZ, L., *La décision*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 1984.
- SIMON, H., *Models of bounded rationality : Empirically grounded economic reason* (vol. 3), Cambridge, The MIT Press, 1997.
- STARBUCK, W.H., « Organizations as Action Generators », in *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 91-102.
- STEPHEN, G. R., WILKSTROM, N., *Metropolitan Government and Governance*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- STOKER, G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale de sciences sociales*, n° 155, 1998, pp. 19-30.

- STORPER, M., CHRISTOPHERSON, S., « Flexible specialization and régional industrial agglomerations : the case of the US motion picture industry », in *Annals of the Associations of American Geographers*, n° 77, 1987, pp. 104-117.
- SUEUR, J.-P., *Demain, la ville*, rapport présenté au ministre de l'Emploi et de la Solidarité, t. 1, 1998.
- TOMAS, F., « Vers une nouvelle culture de l'aménagement des villes », in TOUSSAINT, J.-Y., ZIMMERMANN, M. (dir.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*, Liège, Mardaga, 1998, pp. 15-34.
- TOURAINÉ, A., *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 1969.
- TOURAINÉ, A., *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.
- TRACHE, H., GREEN, H., *L'intervention des investisseurs privés dans des projets de renouvellement urbain*, Caisse des Dépôts et Consignations/Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, 2001.
- VELTZ, P., « D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation : quelques thèses sur l'évolution des rapports entreprises/territoires », *Revue économique*, vol. 4, 1993, pp. 671-684.
- VELTZ, P., *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, Puf, 1996.
- VERHAGE, R., *Local policy for housing development : European experiences*, Aldershot, Ashgate, 2002.
- VERHAGE, R., « Renewing urban renewal in France, the UK and the Netherlands : Introduction », *Journal of Housing and the Built Environment*, 20/3, 2005, pp. 215-227.
- VERHAGE, R., « Comparative analysis of BERI case studies », in *Brownfield European Regeneration Initiative, Final Report*, Interreg IIIC project BERI, 2007.
- VERHAGE, R., NEEDHAM, B., « Financing public facilities in housing projects : a method for understanding negotiating processes », ENNIS, F. (ed.), *Infrastructure provision and the negotiating process*, Aldershot, Ashgate, 2003, pp. 18-38.
- VERHAGE, R., SLUIS, R., *Samenwerking bij stedelijke vernieuwing*, Stedelijke en regionale verkenningen 31, Delft, Delft University Press, 2003.
- VERNON, R., « International Investment and International Trade in the Product Cycle », *Quarterly Journal of Economics*, n° 80, 1966, pp. 190-207.
- WEBER, M., *Le savant et le politique* [1919], Paris, Union générale d'éditions, 1963.
- WEBER, M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.
- WOODS, R., « The new Metropolis : green belts, grass roots or Gargantua », *American Political Science Review*, vol. 52, 1958, pp. 108-122.
- YATES, D., *The Ungovernable City : the Politics of Urban Problems and Policy Making*, Cambridge, MIT Press, 1977.

LES AUTEURS

257

BOINO, Paul, professeur d'aménagement et d'urbanisme, Université de Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2

JOUVE, Bernard, directeur de recherche, Université de Lyon, École nationale des Travaux Publics de l'État

VERHAGE, Roelof, maître de conférences en aménagement et urbanisme, Université de Lyon, Université Louis-Lumière Lyon 2, UMR CNRS 5600, Environnement, Ville, Société

LINOSSIER, Rachel, maître de conférences en aménagement et urbanisme, Université Pierre-Mendès-France de Grenoble, UMR 5194 PACTE

SOMMAIRE

INTRODUCTION / PRODUIRE LA VILLE : UN PROBLÈME PUBLIC, UNE PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE	10
PAUL BOINO	

LA NOUVELLE DONNE MÉTROPOLITAINE	28
PAUL BOINO	

LA RÉGULATION POLITIQUE

LA GESTION TERRITORIALE COMME ENTREPRISE POLITIQUE	50
PAUL BOINO	
AUTONOMIE INDIVIDUELLE ET FORCE COLLECTIVE	78
PAUL BOINO	
LES ARRANGEMENTS DE L'ACTION PUBLIQUE	100
PAUL BOINO	

LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE

DE LA MÉTROPOLE D'ÉQUILIBRE À « LYON INC. »	126
BERNARD JOUVE	
LA CO-PRODUCTION PUBLIC/PRIVÉ DES PROJETS URBAINS	144
ROELOF VERHAGE, RACHEL LIHOSSIER	
LA CITÉ INTERNATIONALE DE LYON	172
RACHEL LIHOSSIER	
LE RENOUVELLEMENT URBAIN À LA DUCHÈRE	194
ROELOF VERHAGE	

**L'ACTION COLLECTIVE ARRANGÉE À L'ÉPREUVE
DE LA GESTION TERRITORIALE**

PAUL BOINO

218

Bibliographie

245

Les auteurs

257

Liste des acronymes

268